



Réunion publique

Prévention incendies et feux de forêt

Jeudi 26 octobre 2023, à 18h30

Saint-Apollinaire





Des observations manifestes

Tableau de bord du suivi des incendies au Canada (source CIFFC)

1

NIVEAU DE PRÉPARATION NATIONAL

 **octobre 6 2023**

Le dernier rapport national de l'année 2023 a été publié le 27 septembre.

RAPPORT NATIONAL SUR LES INCENDIES DE FORÊT

 **181 Hors-contrôle**

 **123 Contenus**

 **253 Maitrisé**

CARTE DES INCENDIES ACTIFS

0

NOUVEAUX INCENDIES AUJOURD'HUI

557

FEUX ACTIFS

6595

FEUX (CUMUL ANNUEL)

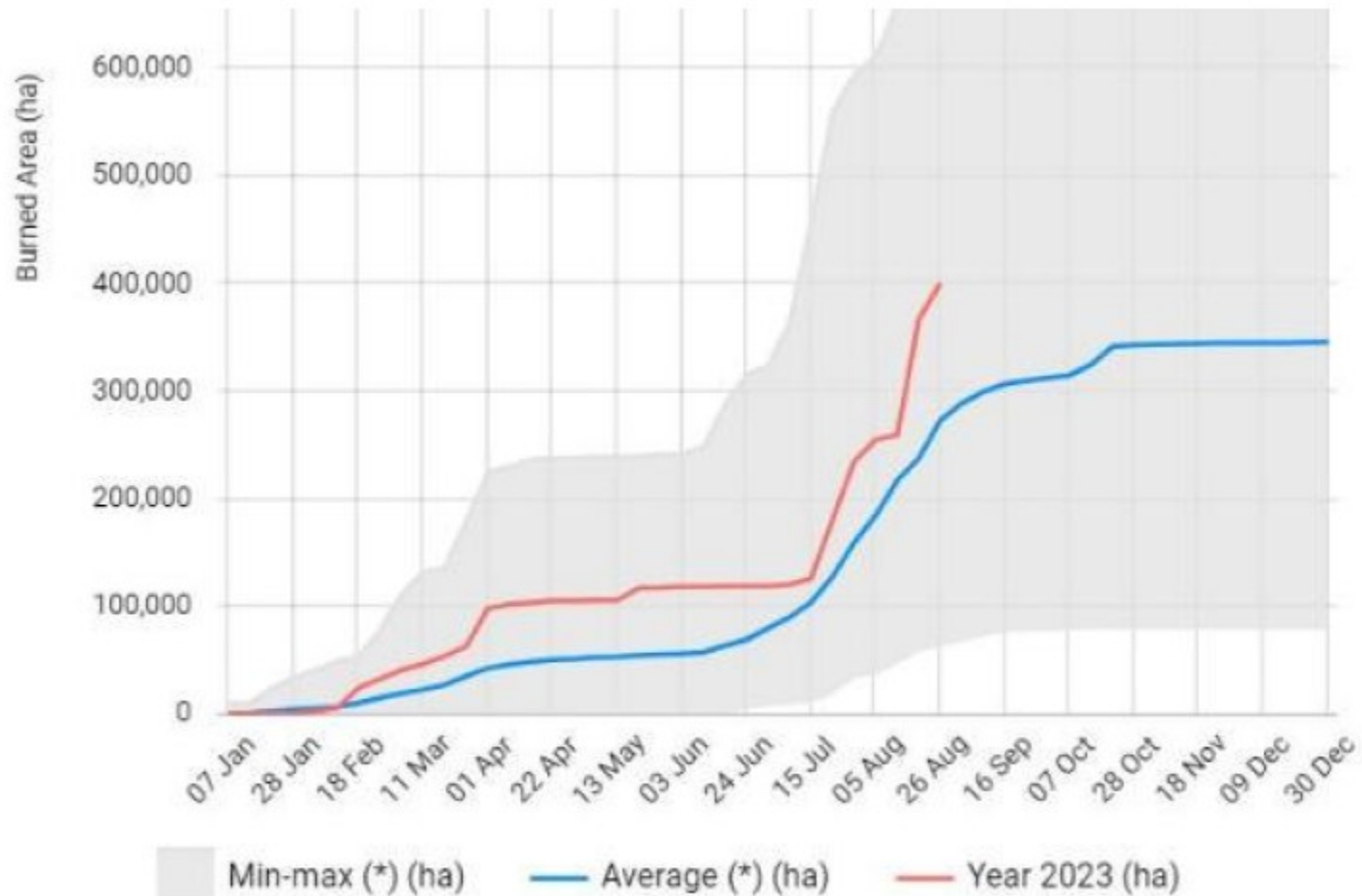
18.4M

CUMUL ANNUEL DE LA SUPERFICIE BRÛLÉE (HECTARES)

18,5 millions d'hectares = 1/3 de la surface de la France métropolitaine

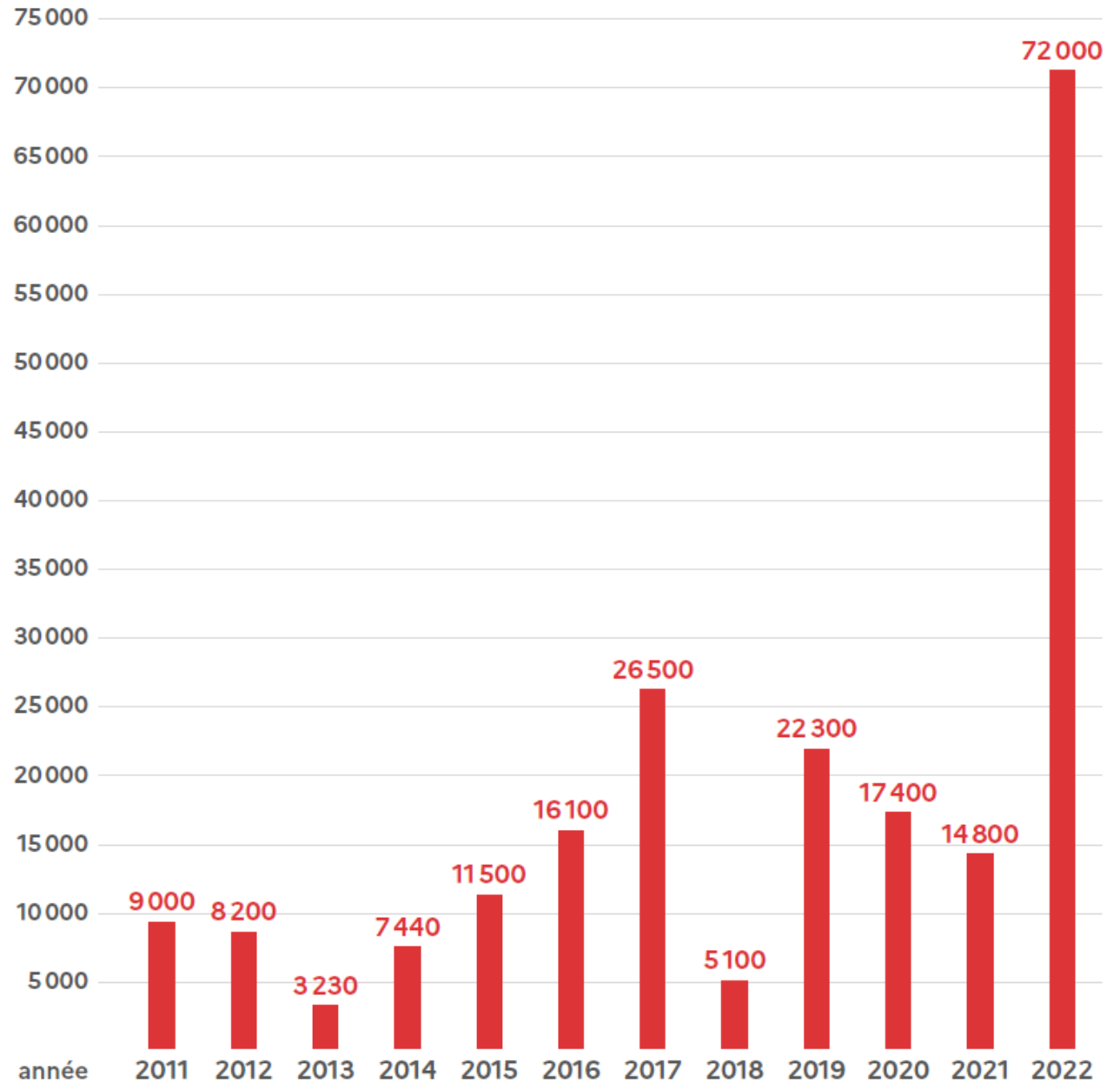
181 incendies hors de contrôle

Surfaces brûlées cumulées en Europe – Année 2023 – Données EFFIS



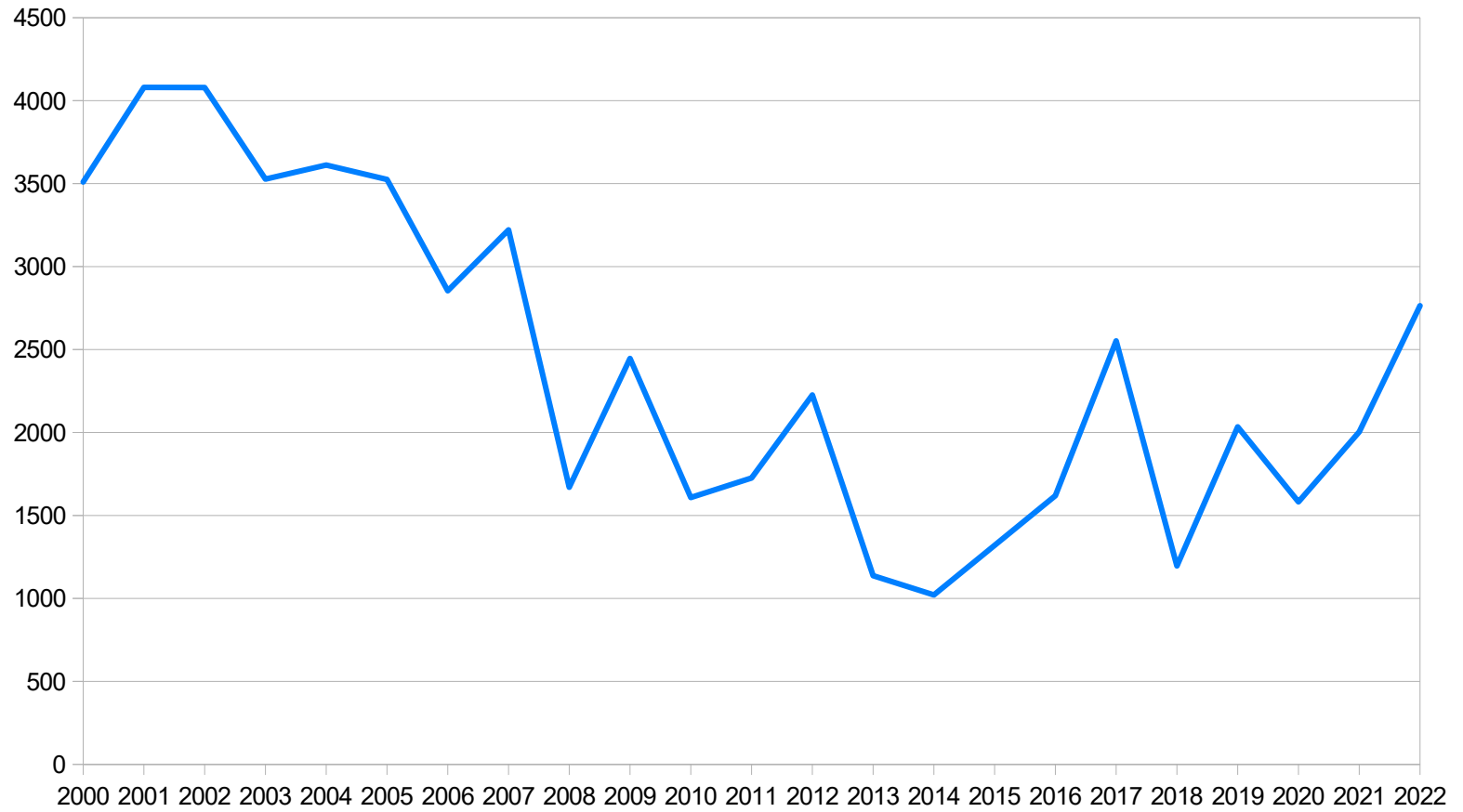
Au 26 août 2023, superficies cumulées brûlées au-dessus de la moyenne de ces 16 dernières années, mais encore loin des records de l'été dernier.

Surfaces brûlées en France sur 11 ans (hectares)



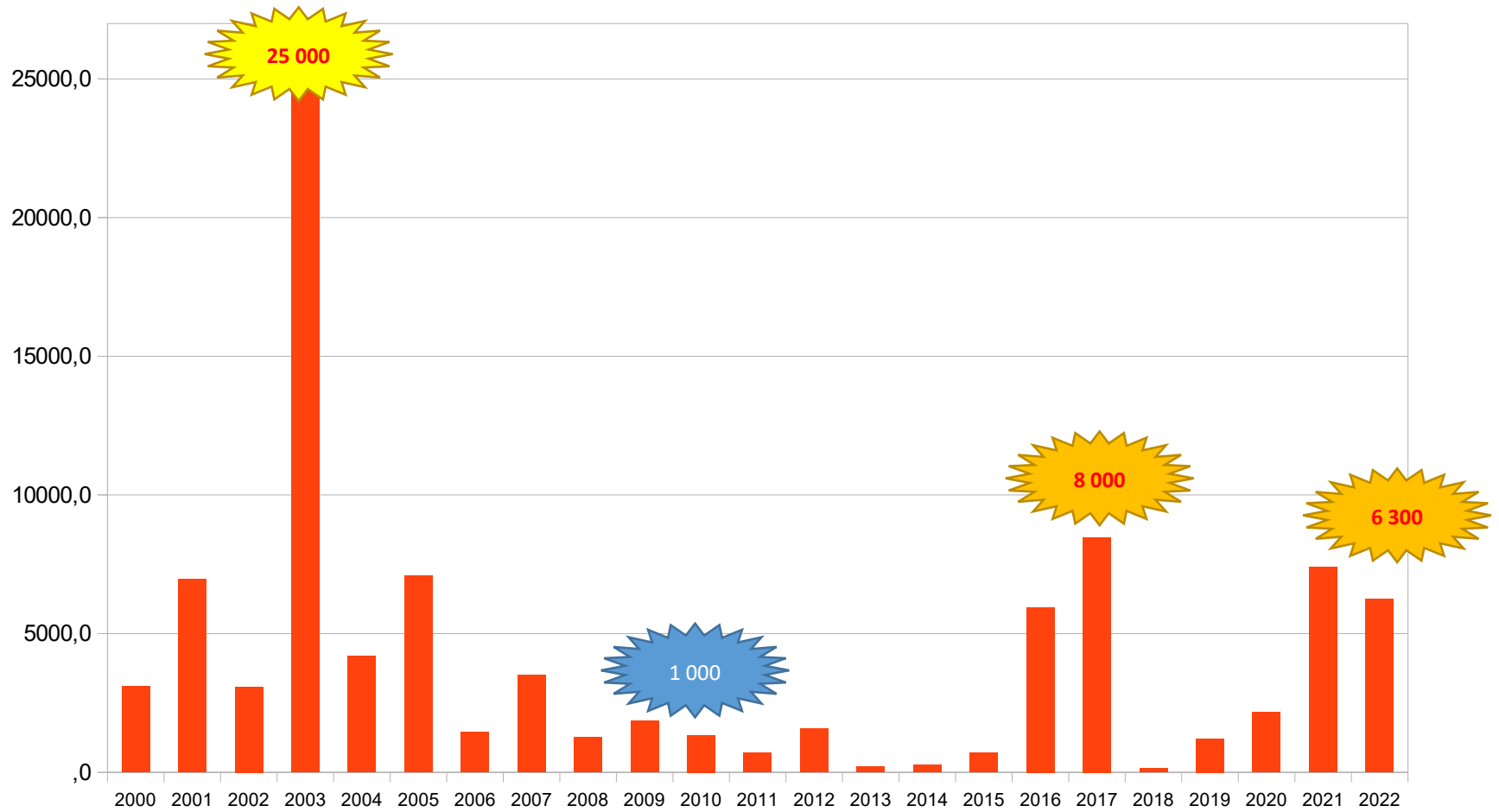
Source : BDIFF

Nombre de feux



Source : Prométhée

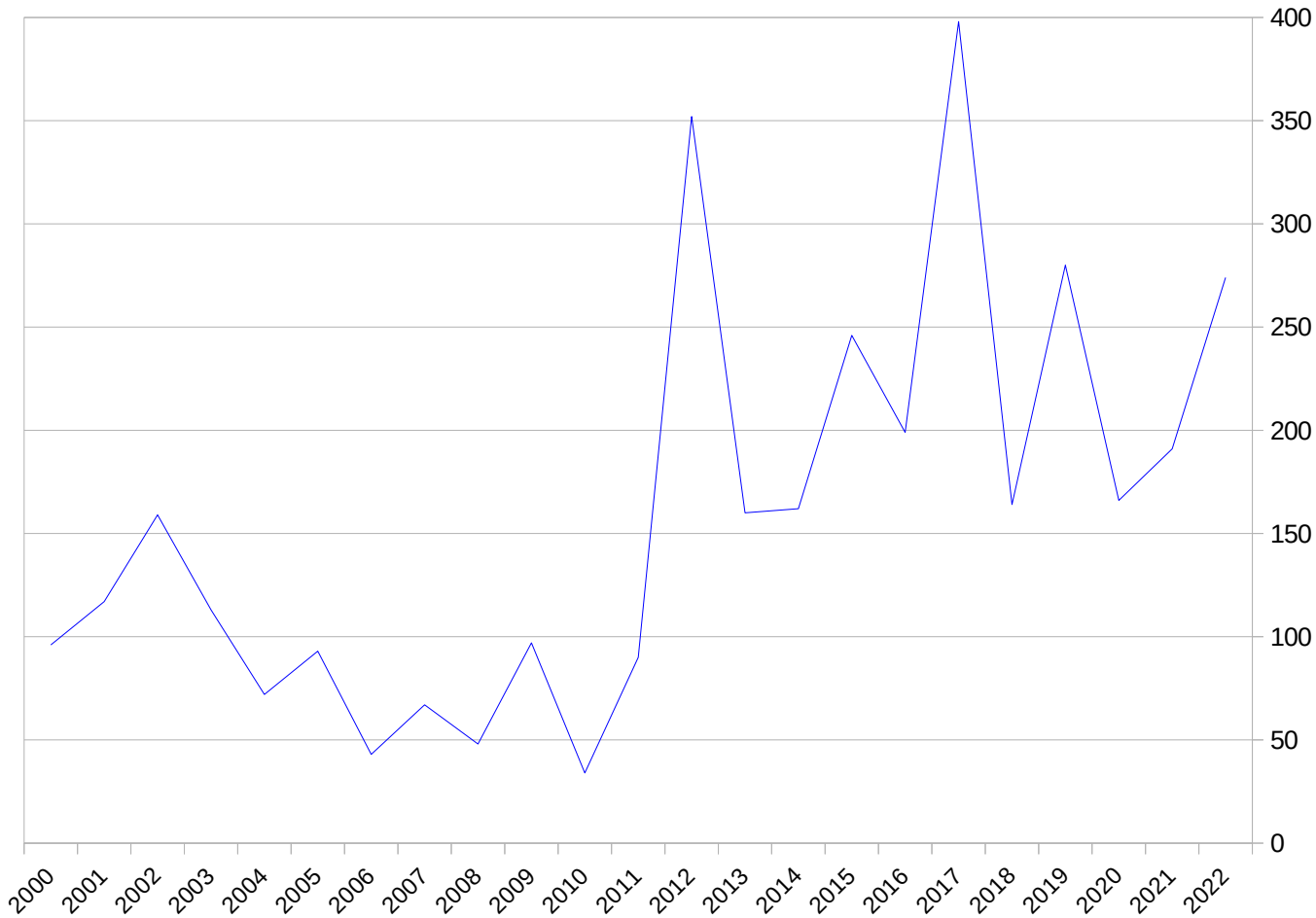
Surfaces brûlées (hectare)



Source : Prométhée

Dans les Hautes-Alpes

Nombre de feux



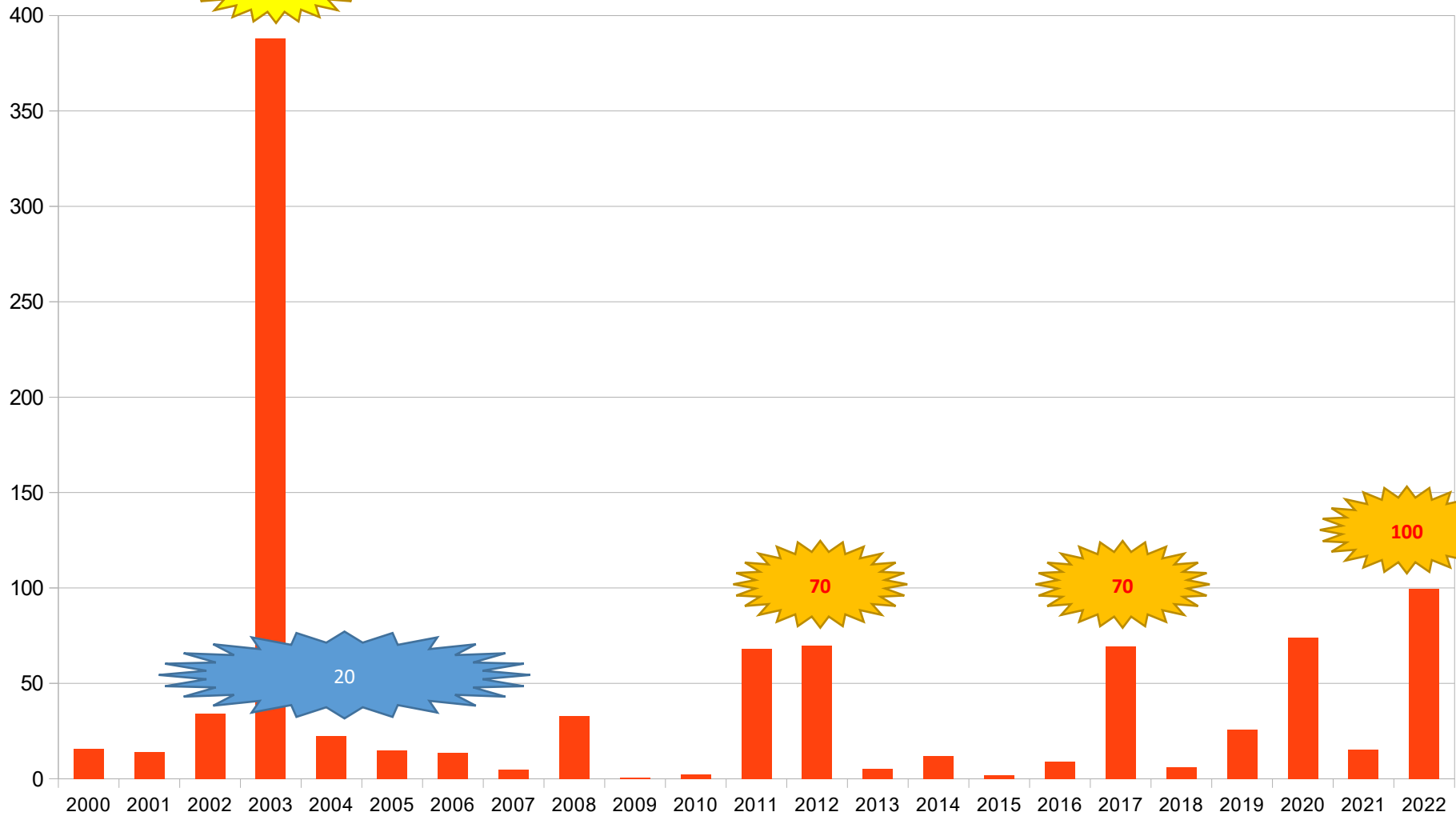
Source : Prométhée



75% d'origine humaine

Dans les Hautes-Alpes

Surfaces brûlées (hectare)



Source : Prométhée

171 hectares au 24 octobre 2023

Feu de Chanousse

Date : 20 au 26 août

Communes : Chanousse, Montjay

Surface : 134,54 ha

Origine : humaine, enquête en cours

Nombre largages : 169

Caractéristique : 7^{ème} plus grand feu depuis 1973



Feu de Crots

Date : 23 août

Commune : Crots

Surface : 25,04 ha

Origine : humaine, travaux agricoles

Nombre largages : 115

Caractéristiques : très forte dynamique



Feu de Saint Bonnet en Champsaur

Date : 24 août

Commune : St Bonnet en Champsaur

Surface : 1,26 ha

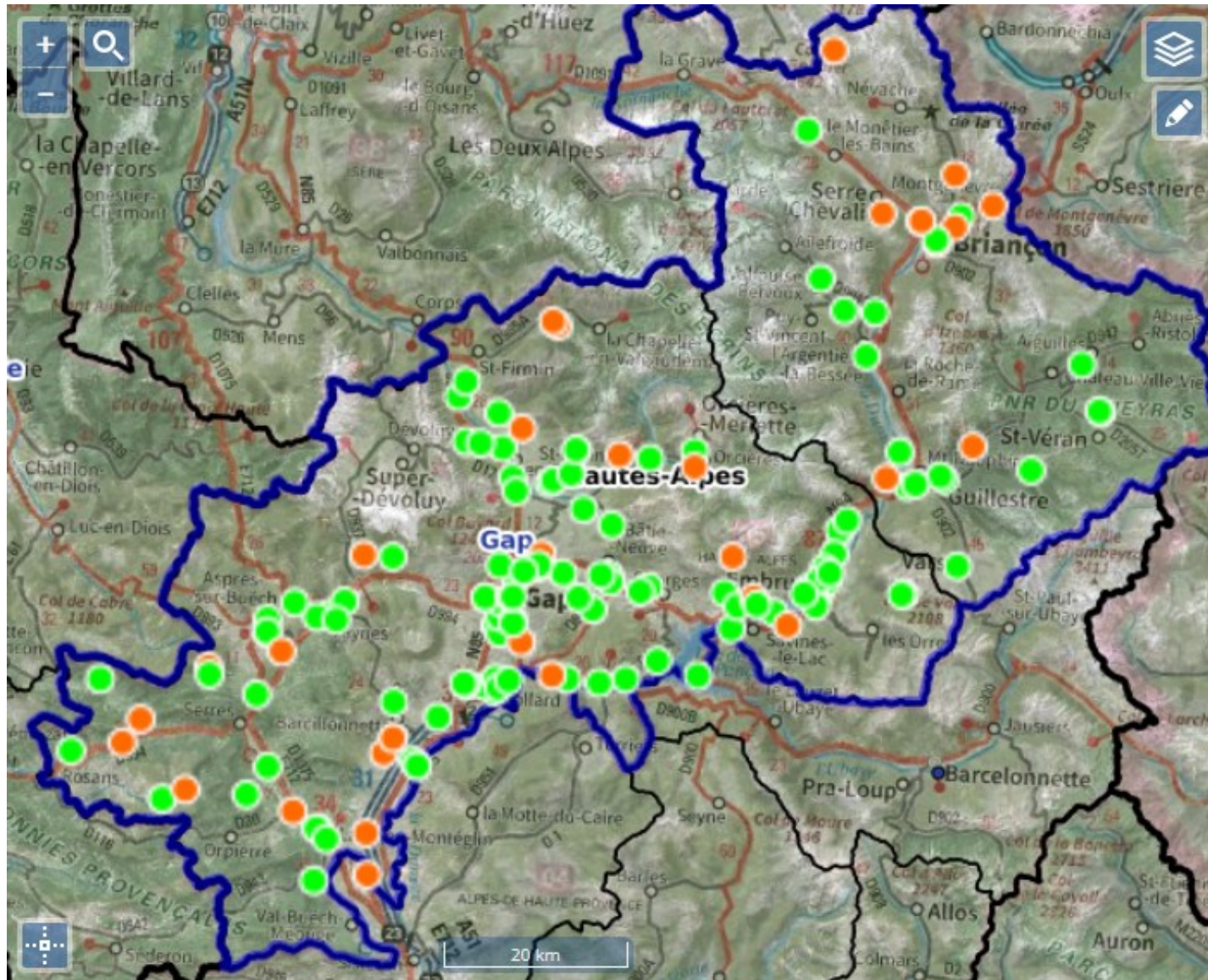
Origine : humaine, enquête en cours

Nombre largages : 17



Un département soumis aux risques d'incendies

Nombre de feux du 1^{er} janvier au 24 octobre 2023



151 feux espaces naturels

● végétation (117)

● forêt (34)

Source : BDIFF

Un département soumis aux risques d'incendies

taux de boisement = 46%

+ taux de landes = 29 %

= 75 % du département en espace naturel sensible au feu de forêt

Proximité immédiate des espaces sensibles au feu avec les habitations,
bâtiments publics, campings, ...

97 communes (sur 162) classées à risque fort feu de forêt

Changement climatique
sécheresses,
maladies,
dégâts d'insectes...

Déprise agricole :
fermeture des milieux



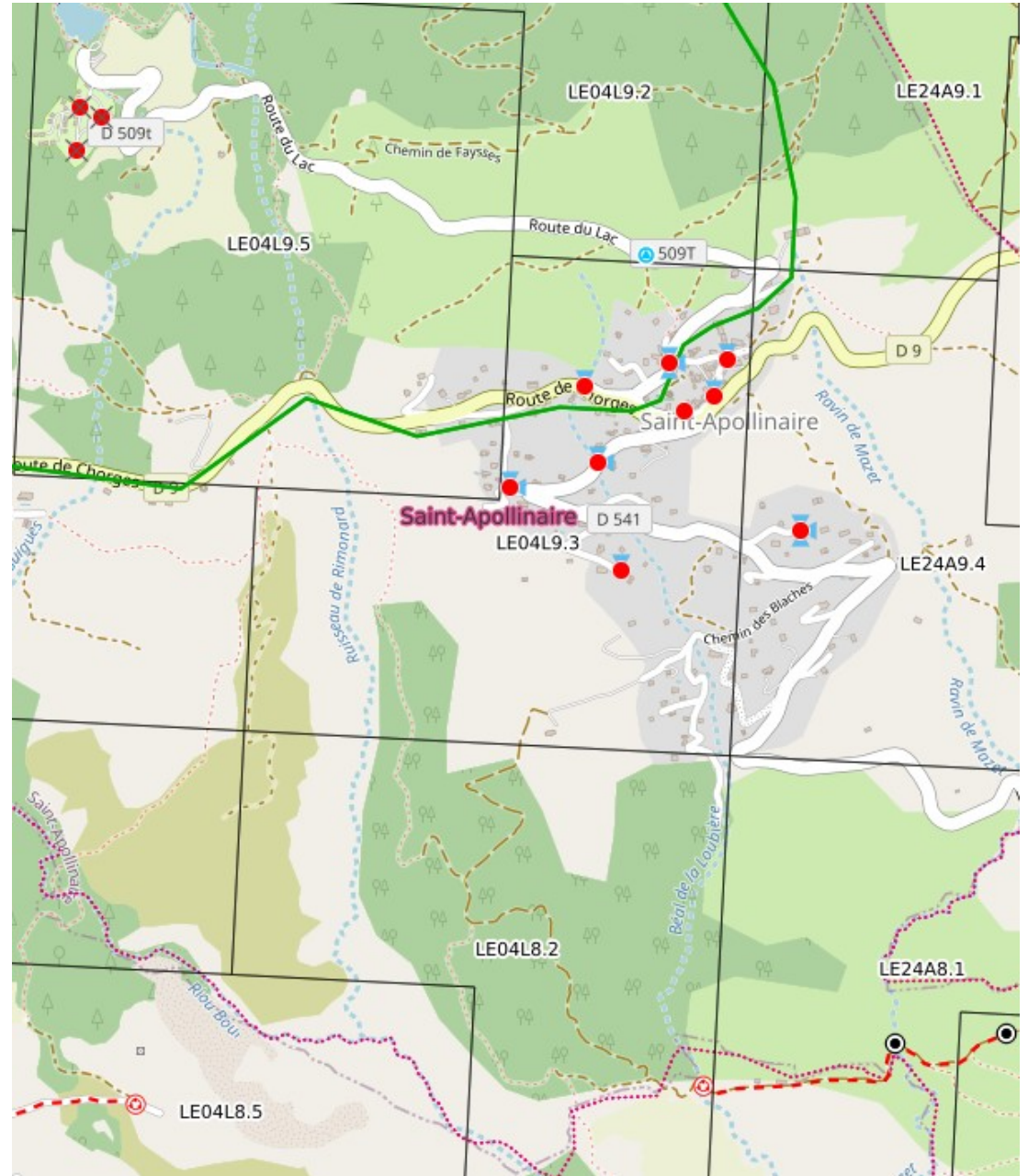
Tourisme : fréquentation des espaces naturels

Urbanisation proche des forêts :

augmentation des interfaces forêt bâtis = zone de contact entre espaces naturels et urbanisés



La lutte



Doctrines générale nationale

Attaque massive des feux naissants
Confinement des populations



Dispositif aérien de lutte 2023

9 Dash (7 en 2022)

12 Canadairs



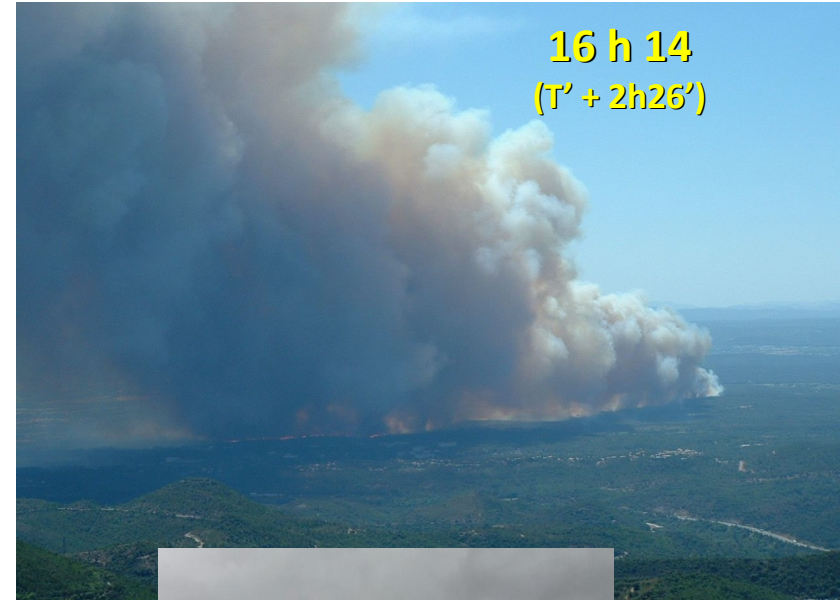
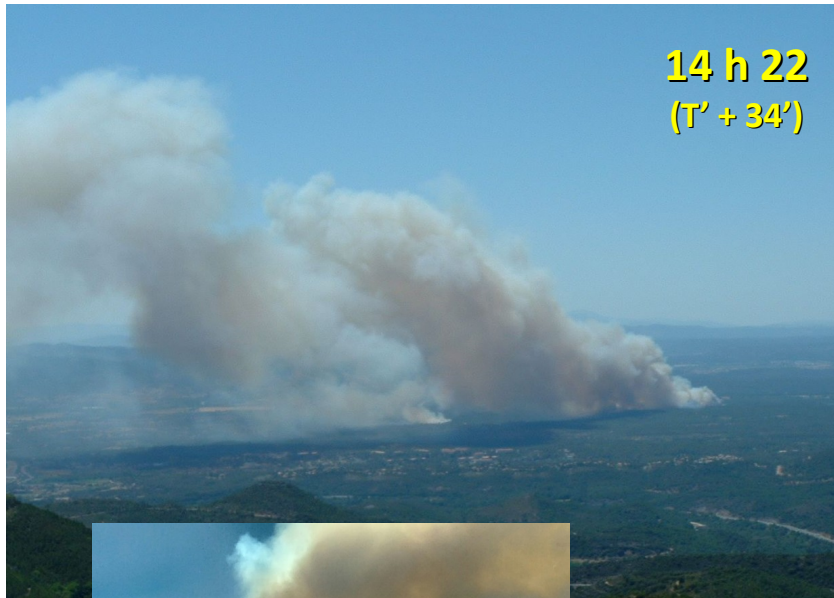
10 hélicoptères bombardiers d'eau (7 en 2022)



4 Air Tractor (0 en 2022)



Lutte = défaillance de la prévention



Vitesse de propagation

T + 13'



T + 14'
Arrivée des Trackers



T + 15'
Premier largage



T + 58'



Les difficultés rencontrées



Les défaites



Les victoires





Les Obligations Légales de Débroussaillage

= OLD

La défense de points sensibles

De plus en plus :

- de personnes évacuées,
- de bâtiments touchés,
- d'habitations détruites...



Feu de Gonfaron (83)

16/08/21

commune Les Mayons

Pourquoi débroussailler?

Depuis une quinzaine d'années, tous les grands feux ayant parcouru des secteurs habités dans la Zone Sud font l'objet de retours d'expérience.



OLD mal ou non respectée
=
bâti endommagé ou détruit

Pourquoi débroussailler?

De ces retours d'expérience, on peut constater :



Quand le débroussaillage est fait, on observe sur les habitations :



Pas de dégâts
dans 80% des cas



Des dégâts extérieurs
dans 18% des cas



Des dégâts intérieurs
dans 2% des cas



Quand le débroussaillage n'est pas fait, on observe sur les habitations :



Pas de dégâts
dans 57% des cas



Des dégâts extérieurs
dans 33% des cas



Des dégâts intérieurs
dans 10% des cas



La réglementation sur le débroussaillage



Le code forestier prévoit une obligation de débroussaillage

Pour les Hautes-Alpes, arrêté n°05-2017-12-08-018 du 8
décembre 2017

La réglementation sur le débroussaillage

Où débroussailler?

97 communes classées à risque fort feu de forêt

donc

97 communes à débroussaillage obligatoire

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé

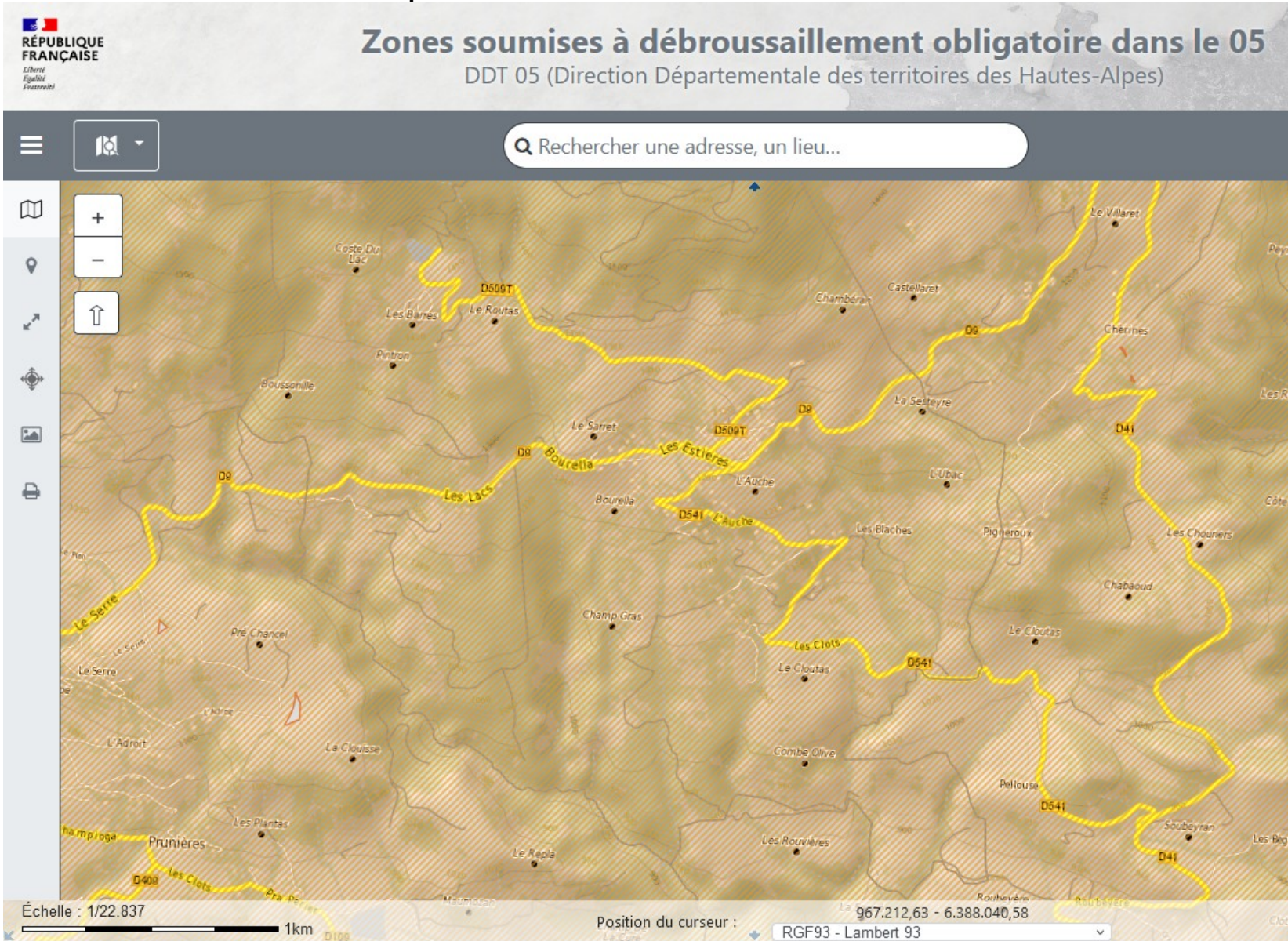
s'applique, pour les terrains situés

à moins de 200 mètres des bois et forêts

La réglementation sur le débroussaillage

Suis je soumis aux OLD?

Taper : carte débroussaillage 05 dans un moteur de recherche

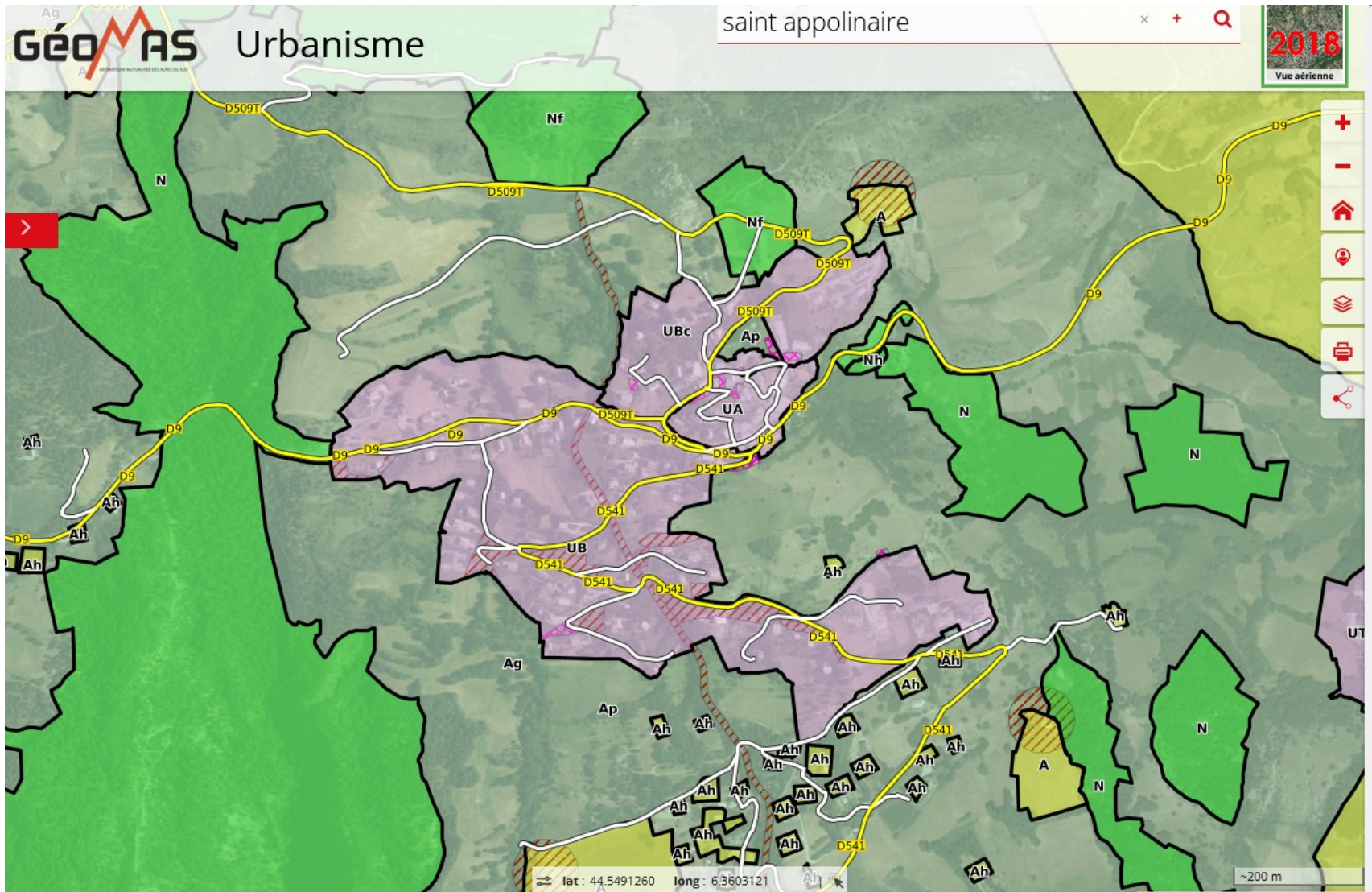


La réglementation sur le débroussaillage

Suis je en zone urbaine?

Taper : geomas

dans un moteur de recherches sur internet



La réglementation sur le débroussaillage

Que débroussailler?

TOTALITÉ des parcelles situées en zone urbaine au document d'urbanisme = U

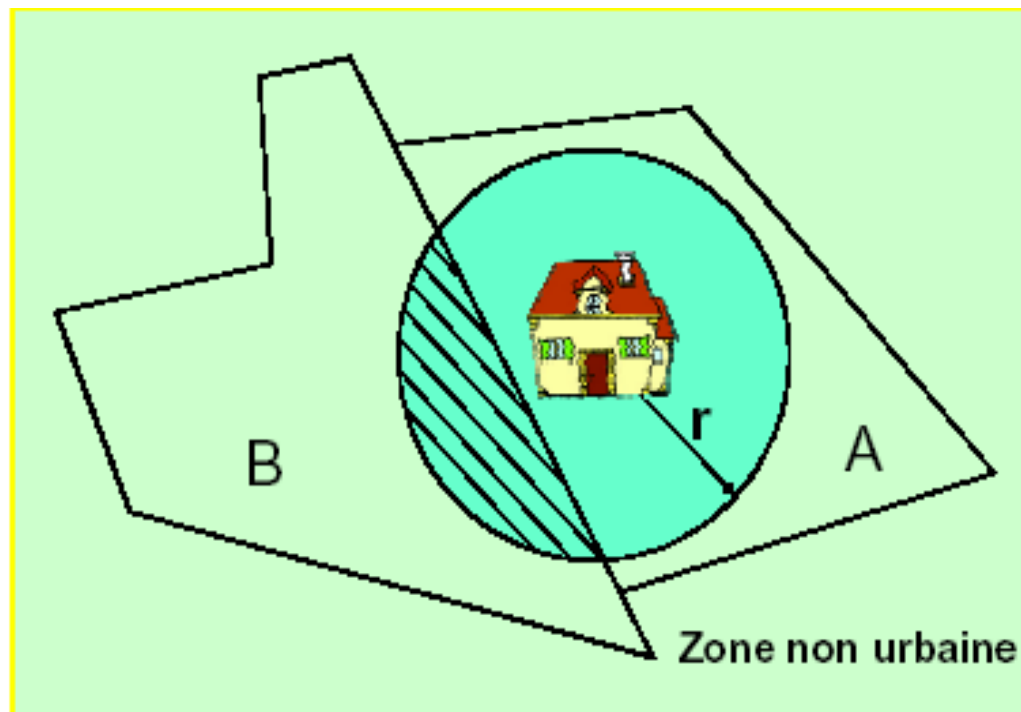


50 m autour des constructions, sans tenir compte des limites de propriétés

La réglementation sur le débroussaillage

Le traitement des propriétés et des superpositions d'obligations.

(A) est soumis à obligation de débroussailler, 50 m autour de l'habitation



le voisin (B) n'est pas soumis à obligation de débroussailler

(A) doit intervenir chez (B)

La réglementation sur le débroussaillage

Intervention chez les voisins = nécessité de :

- les informer des obligations qui s'étendent à leur fonds,
- leur demander l'autorisation de pénétrer chez eux aux fins de réaliser l'OLD,
- leur rappeler qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai **d'un mois**, ces obligations sont mises à leur charge.

Lorsque l'autorisation n'a pas été donnée, le maire doit en être informé.

Le débroussaillage c'est aussi les voies ouvertes à la circulation publique :

- 10 m pour l'autoroute,
- 3 m pour les routes nationales et départementales,
- 2 m pour l'ensemble des autres voies.

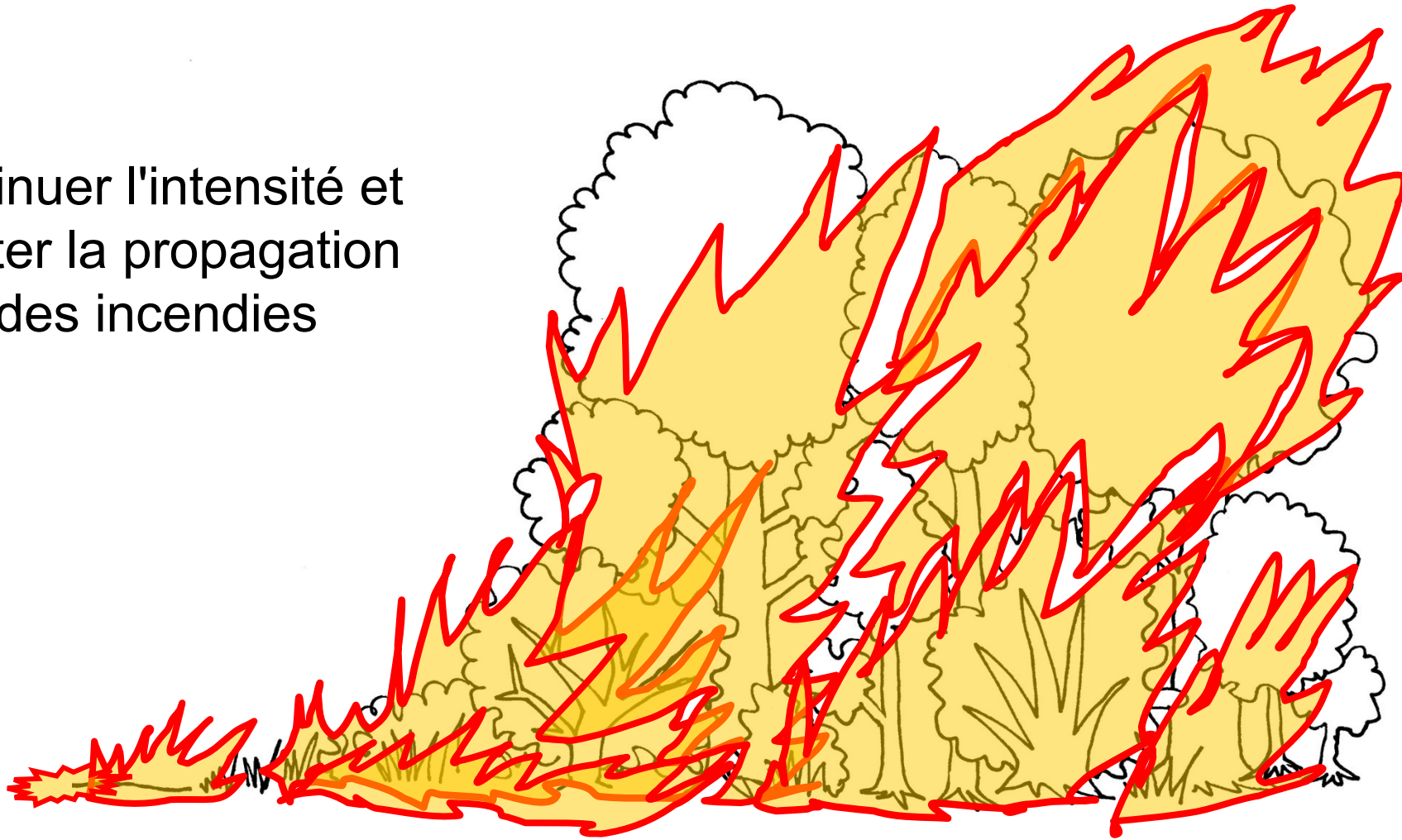
Sur la chaussée et sur 2 mètres de part et d'autre pas de branches basses surplombantes sur une hauteur minimale de 4 mètres.



Modalités techniques du débroussaillage

Modalités techniques du débroussaillage

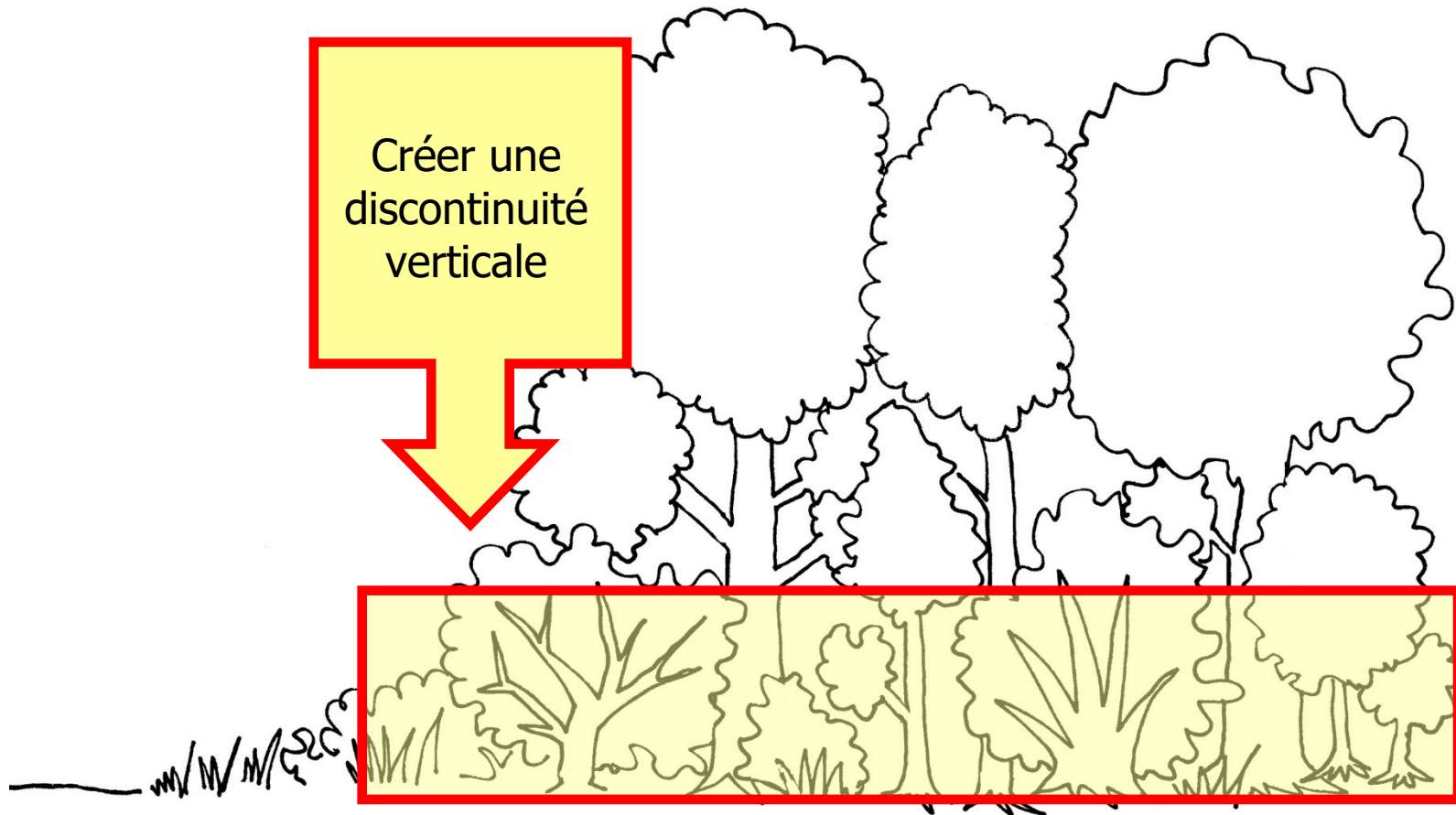
diminuer l'intensité et
limiter la propagation
des incendies



Les herbes et broussailles propagent le feu aux cimes des arbres

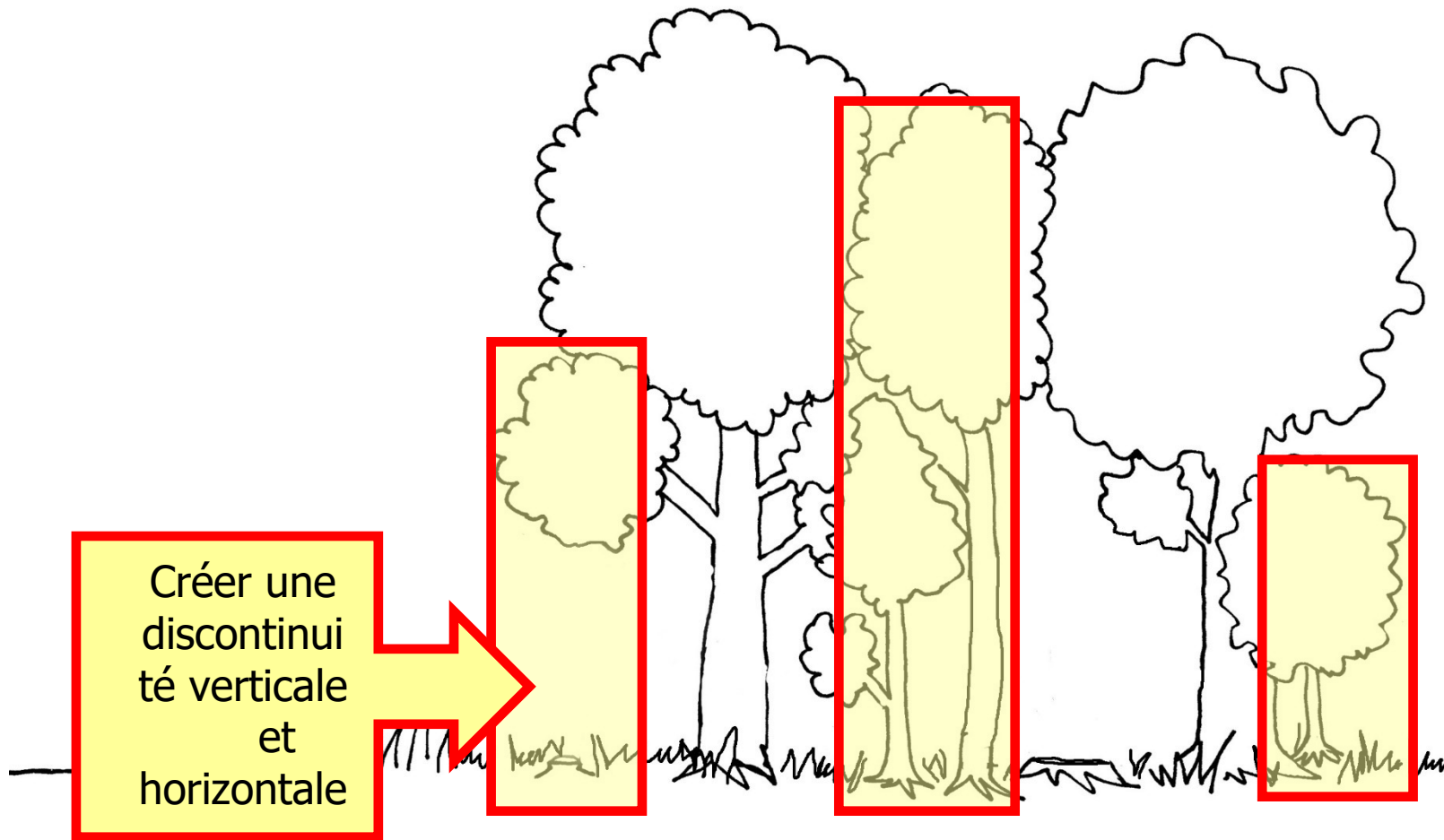
Modalités techniques du débroussaillage

Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal



Objectif : ralentir la progression du feu et diminuer son intensité

Modalités techniques du débroussaillage

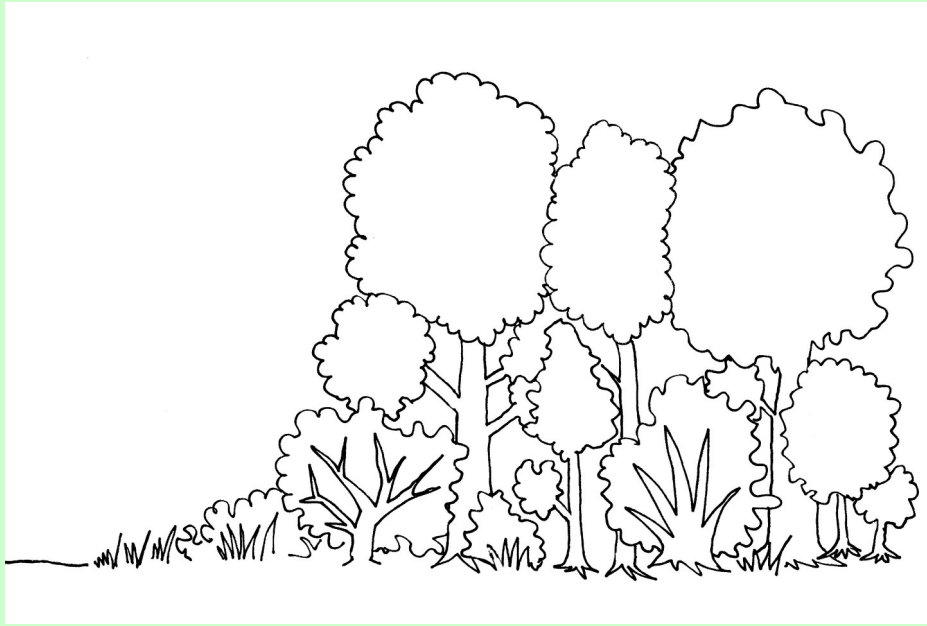


Objectif : protéger la forêt et faciliter le travail des pompiers

Modalités techniques du débroussaillage

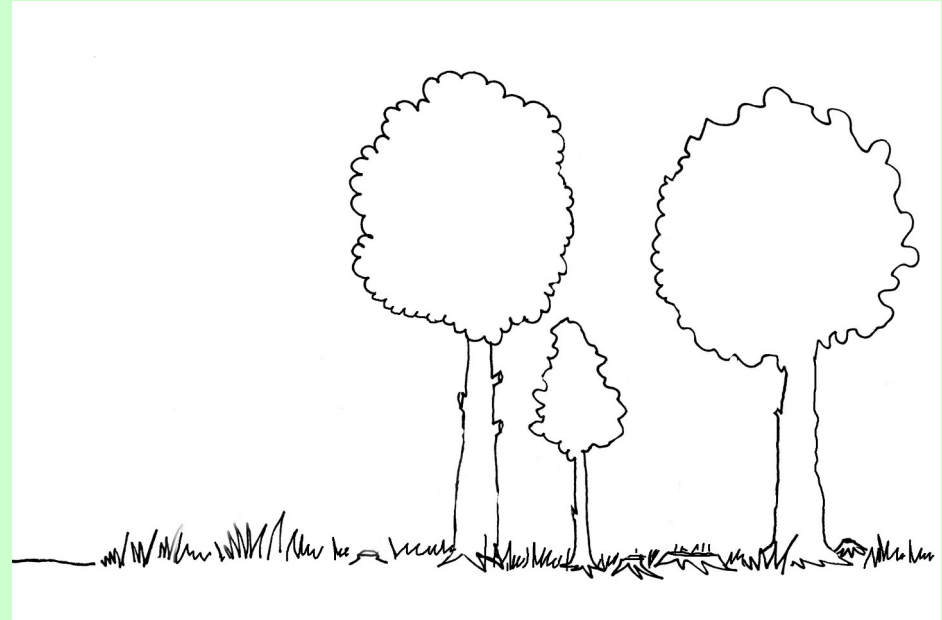


Modalités techniques du débroussaillage



AVANT

APRES



Modalités techniques du débroussaillage



AVANT

APRES

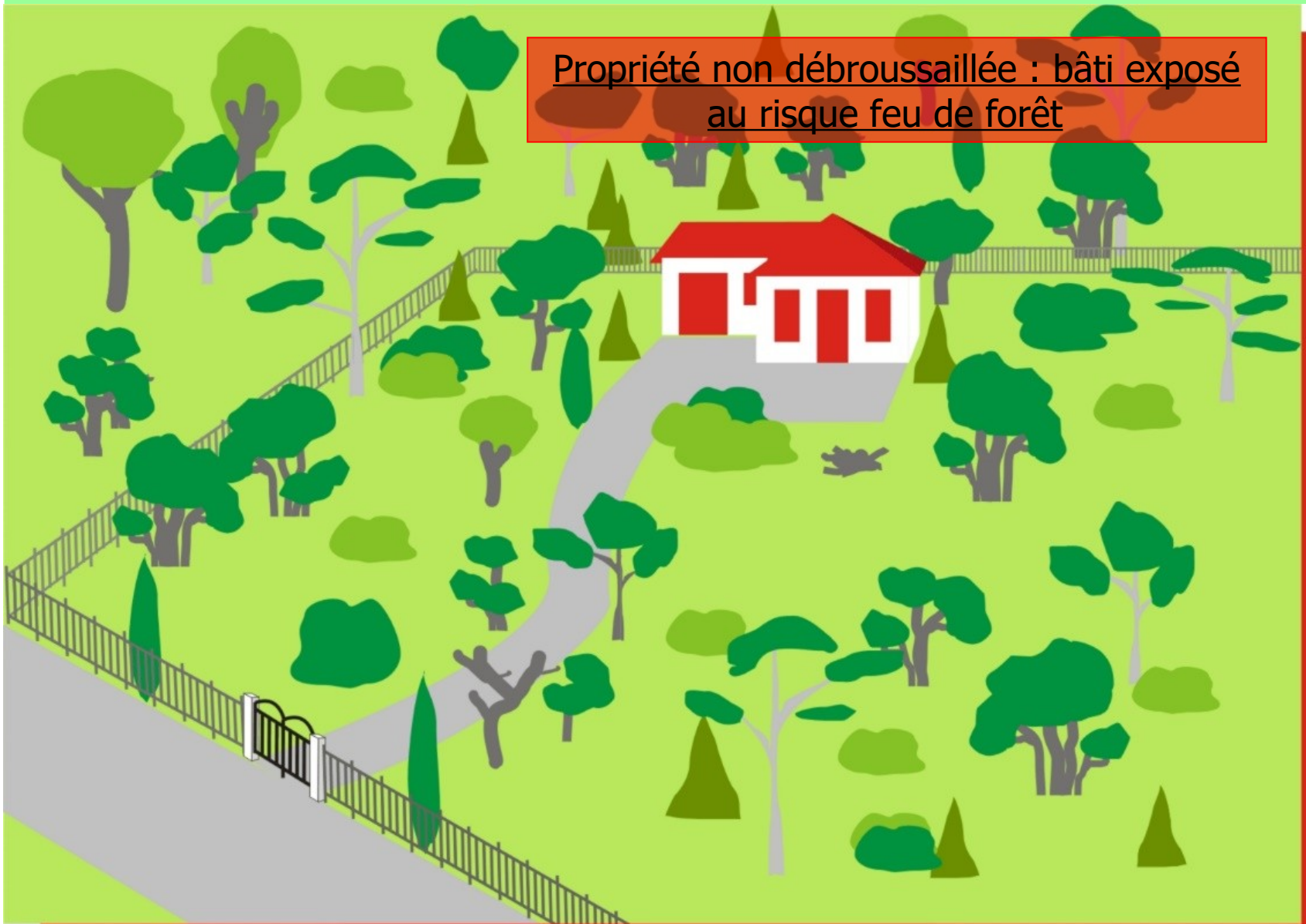


Modalités techniques du débroussaillage

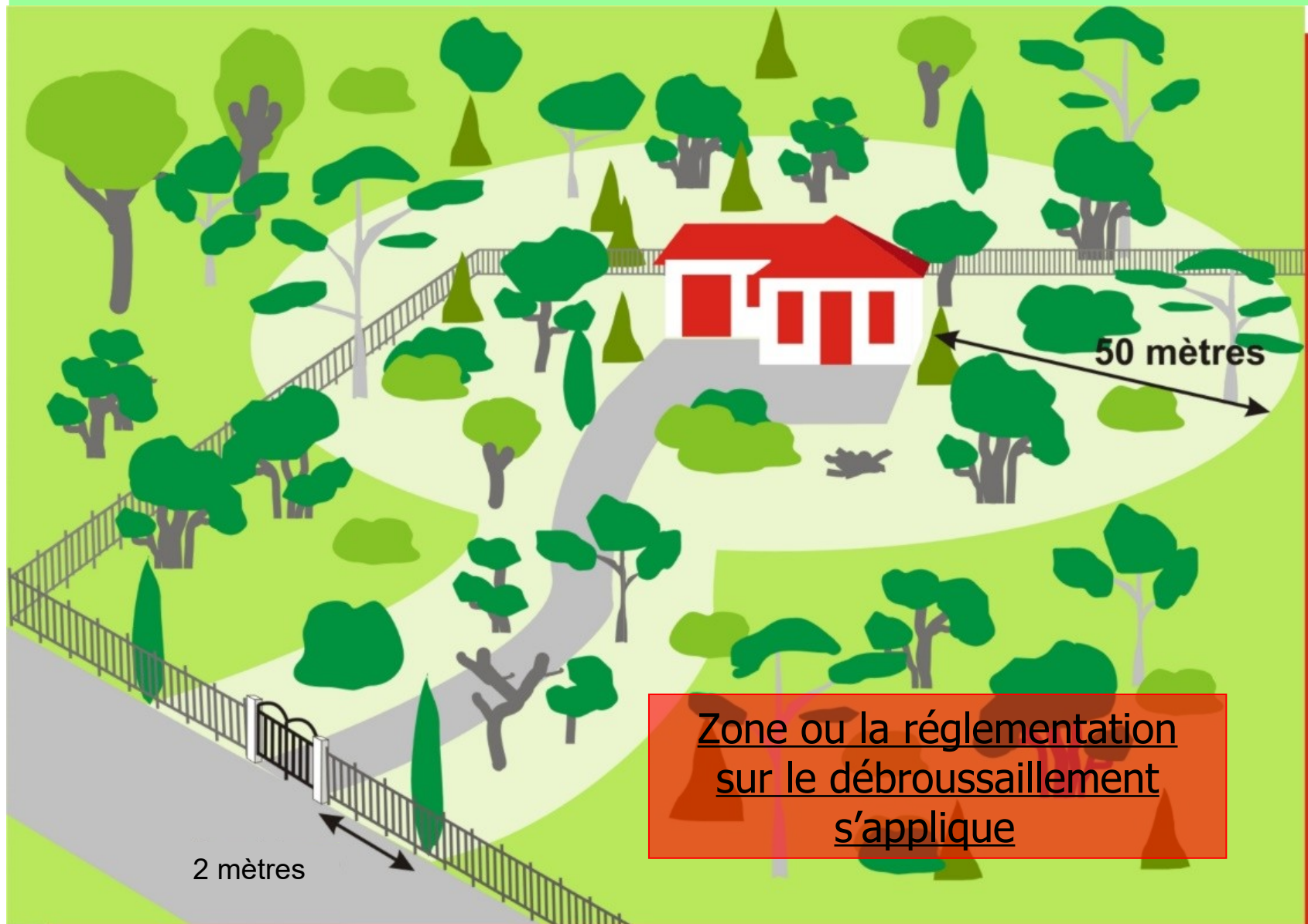


Modalités techniques du débroussaillage

Propriété non débroussaillée : bâti exposé
au risque feu de forêt



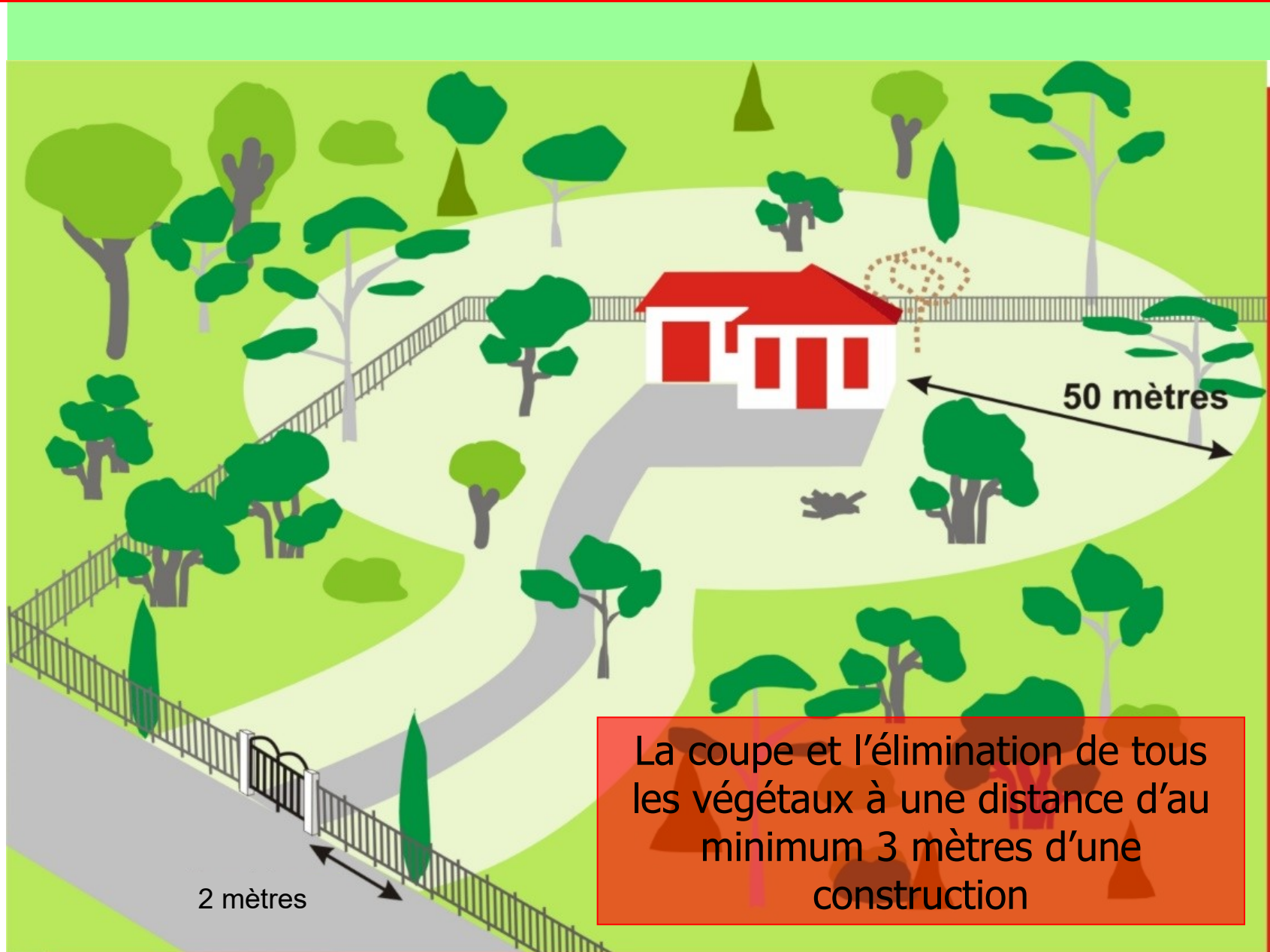
Modalités techniques du débroussaillage



Modalités techniques du débroussaillage



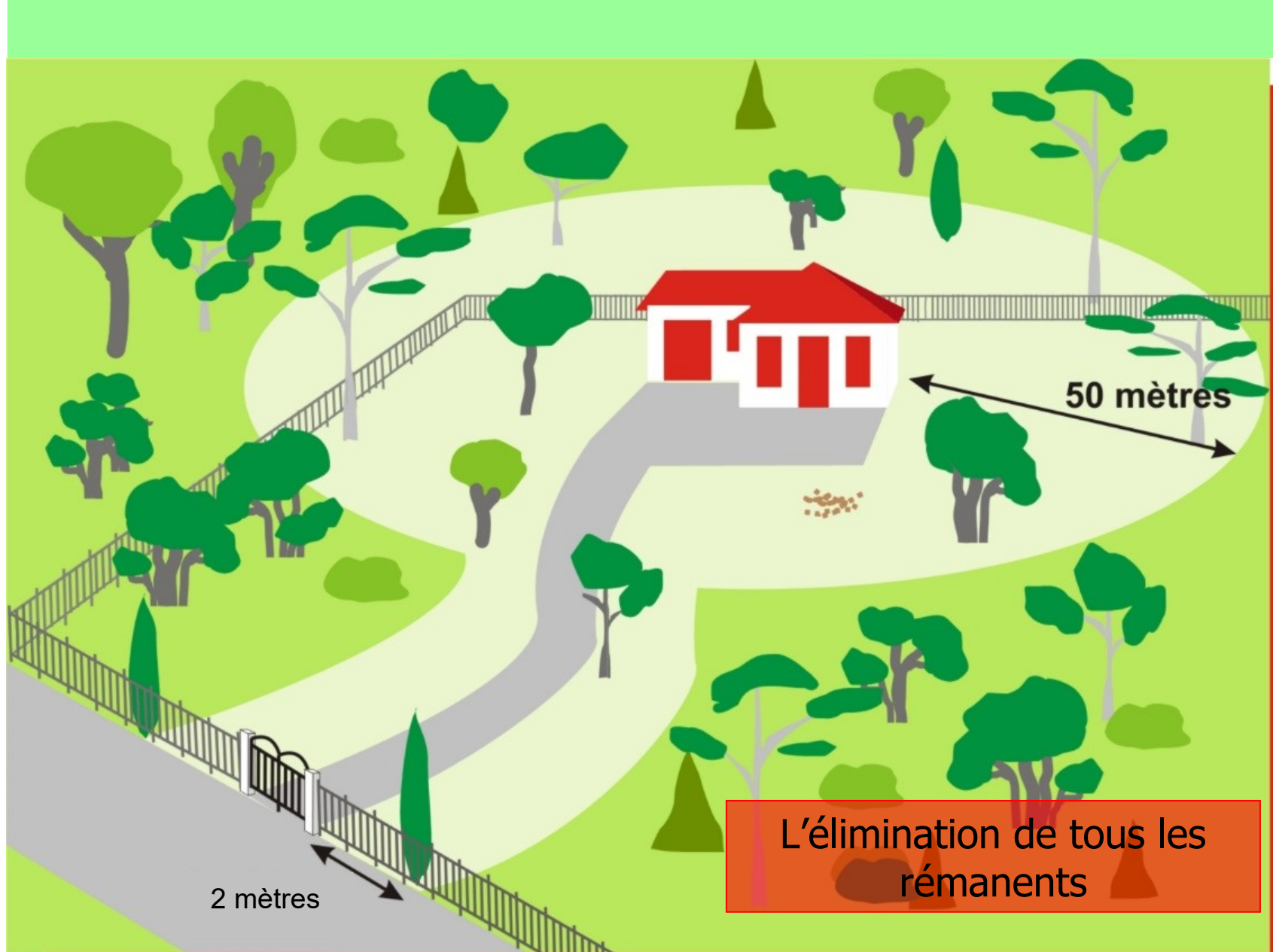
Modalités techniques du débroussaillage



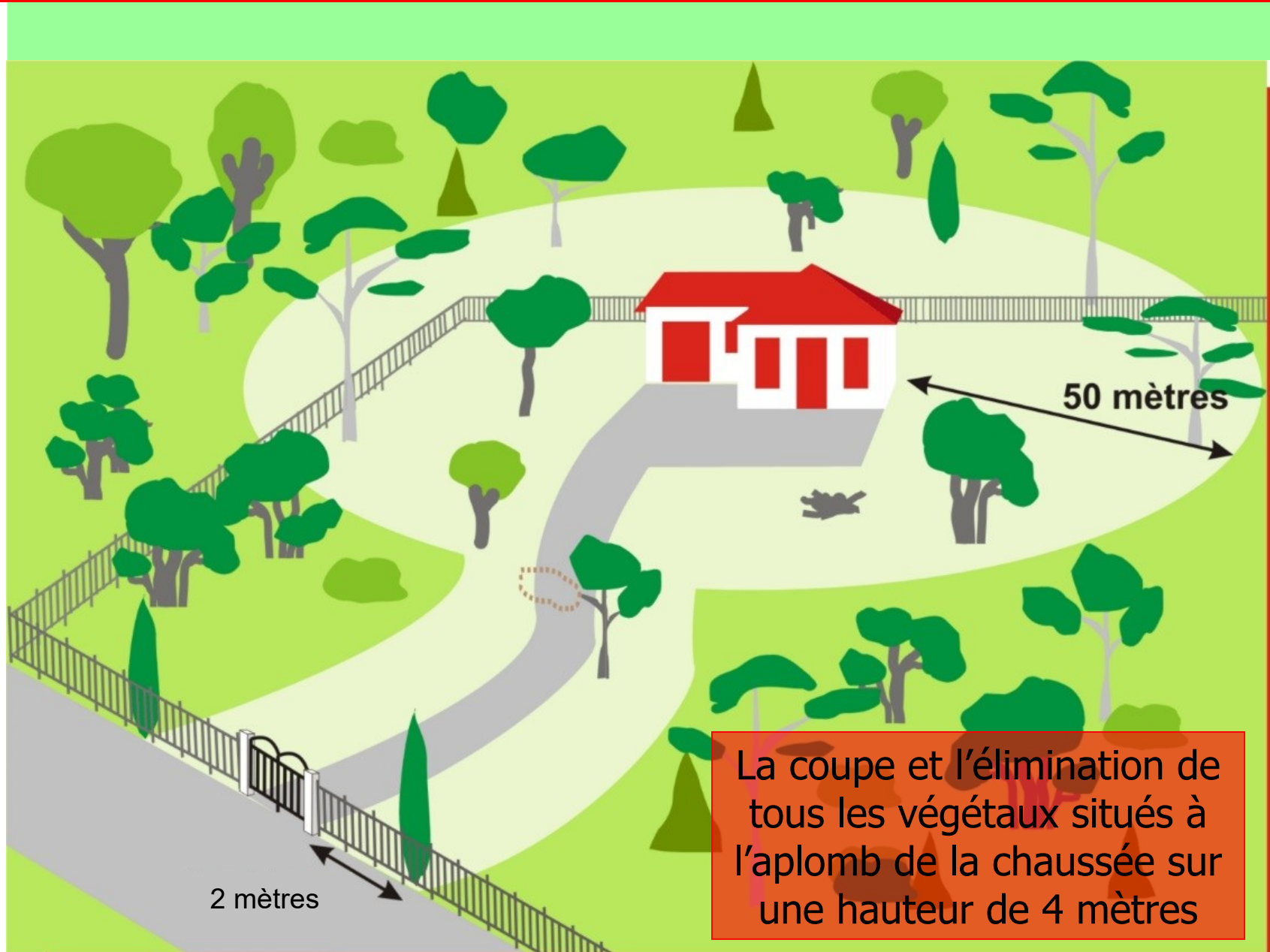
Modalités techniques du débroussaillage



Modalités techniques du débroussaillage

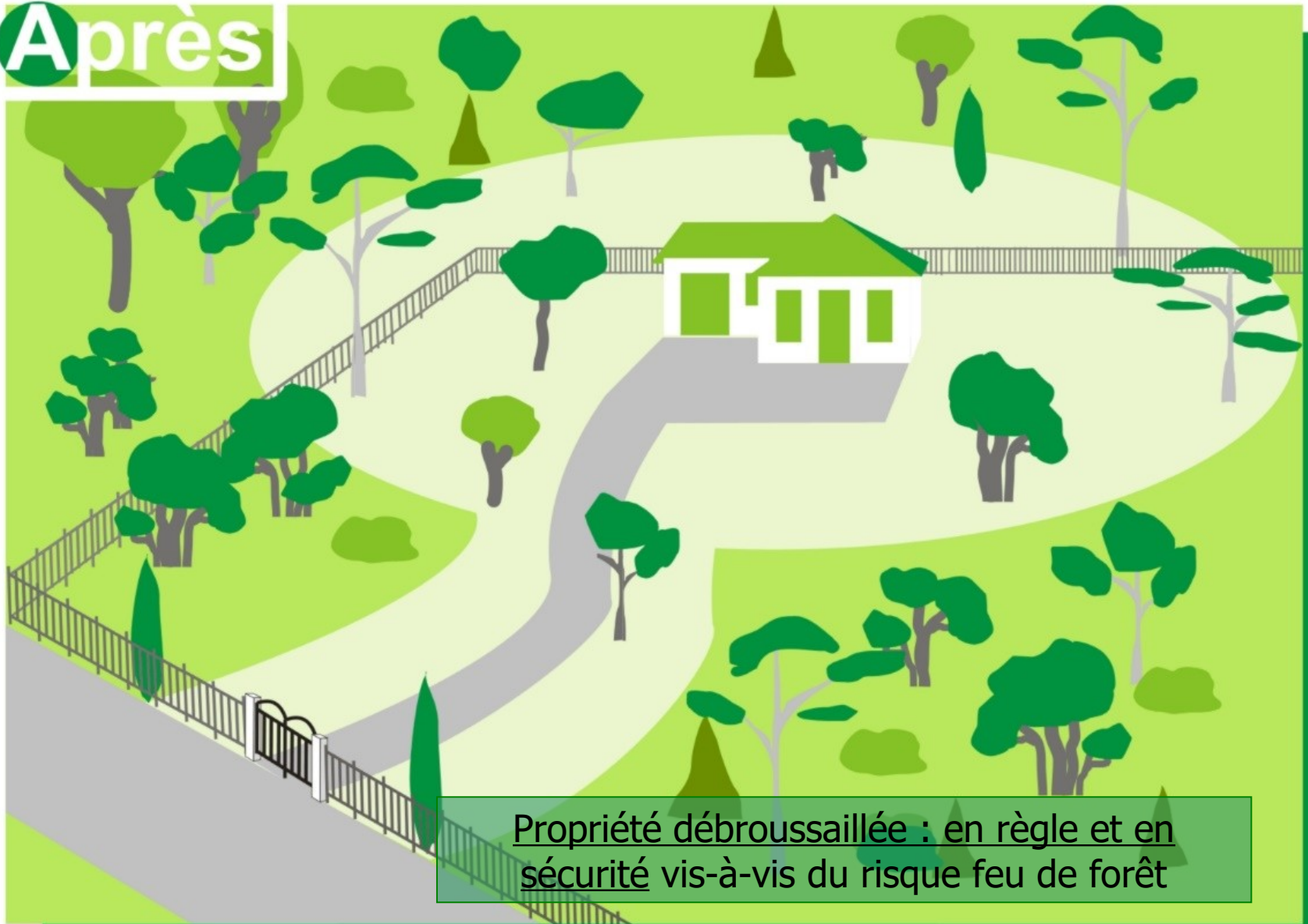


Modalités techniques du débroussaillage



La coupe et l'élimination de tous les végétaux situés à l'aplomb de la chaussée sur une hauteur de 4 mètres

Après



Propriété débroussaillée : en règle et en sécurité vis-à-vis du risque feu de forêt

Renseignements complémentaires :



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Ministère de la Transition énergétique



Actualités Politiques publiques Démarches Ministères

Accueil → Feux de forêt et de végétation



Merci de votre attention

